

**Discipline Dressage**

Règlement du Championnat Suisse Dressage Cat. R

1 Autorisation de participation

Sont autorisés à participer les cavaliers en possession de la licence de dressage régionale payée, de nationalité suisse et qui ont rempli les conditions de qualification de leur association régionale. Les chevaux doivent être inscrits au registre des chevaux de Swiss Equestrian. Chaque cavalier ne peut prendre le départ que pour une seule association régionale.

1.1 Répartition par association

Les associations suivantes membres de Swiss Equestrian peuvent inscrire des cavaliers pour le Championnat Suisse Cat. R selon la répartition suivante :

Association	FER	OKV	ZKV	PNW	Tessin
Nombre Cavaliers	7-9	7-9	7-9	3-4	1-2

1.2 Mode de qualification

Les responsables dressage des associations régionales sélectionnent les participants au Championnat Suisse.

1.3 Programmes

Programmes 2024 : M22/60 et M24/60

Halle ou carré en sable 20 x 60 m

Les programmes à monter sont fixés lors de la 1^{ère} réunion de l'année de la DRVK (Commission du Dressage des Associations Régionales).

1.4 Équipement

Une cravache conforme au règlement de dressage n'est autorisée que pour l'échauffement. Elle doit être rangée avant l'entrée dans le carré de compétition. Le filet pour le nez est autorisé selon le RD.

1.5 Restrictions

Une paire ne peut prendre part, au cours de la même année, qu'à un seul Championnat Suisse Dressage.

Les chevaux avec des départs en catégorie S l'année en cours et l'année précédente ne sont pas autorisés à prendre le départ.

Les cavaliers qui ont changé leur licence N l'année en cours et l'année précédente ne sont pas autorisés à prendre le départ.

La limite des points SoP n'est pas pris en compte.

2 Organisation

2.1 Date du championnat

Entre début août et début novembre.

2.2 Lieu

Les associations régionales organisent à tour de rôle le Championnat Suisse Dressage Cat. R.

2.3 Juges

Ceux-ci sont énoncés par les Associations Régionales. La DRVK fixe le nombre de juges par association régionale pour le Championnat Suisse Dressage Cat. R lors de la réunion de printemps. Les juges doivent être au minimum des juges M. Chaque association régionale indemnise ses juges.

3 Épreuve / Classement / Prix

3.1 Épreuve

Deux reprises différentes sont montées. Le classement se fait sur l'addition des points des deux reprises. En cas d'égalité de points, c'est la reprise du niveau le plus élevé qui départage. L'ordre de départ pour la 1ère manche est tiré au sort. L'ordre de départ de la 2ème manche se fera dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche.

3.2 Prix

Les prix ci-dessous sont valables pour le classement général :

- Tous les cavaliers prenant le départ reçoivent une plaque et un flot.
- 30% reçoivent en plus des prix en espèces.
- Montant total minimum des prix Fr. 400/320/260/160/120/100 etc.
- Médailles d'or, d'argent et de bronze offertes par Swiss Equestrian.
- Don d'honneur aux trois premiers classés.

4 Engagements / Finances d'engagement

4.1 Engagements

Les engagements se font par les associations régionales pour les paires qualifiées. Une liste dans l'ordre de départ souhaité avec noms, adresse, no licence et no passeport. Les conditions dans les propositions sont à respecter.

Les paires qualifiées peuvent s'inscrire au moyen de leur my.swiss-equestrian.ch et reçoivent leur argent en retour par l'Association Régionale après leur départ.

4.2 Finances d'engagement

La finance d'engagement s'élève à Fr. 140.00 (2 départs) les taxes de Swiss Equestrian sont incluses.

Approuvé par les responsables dressage des associations régionales et par la discipline dressage le 3 février 2024.